



EPS et sociétés

Association créée par le SNEP-FSU

Hors-série n°24 –avril 2019

(Article : Les référentiels Equipements, une exigence commune à partir d'expériences professionnelles partagées)

Les référentiels Equipements, une exigence commune à partir d'expériences professionnelles partagées

Olivier BIOTTEAU, professeur d'EPS qui a enseigné au lycée agricole de Guingamp, est le principal inspirateur d'une nouvelle conception des installations sportives qui a conduit le SNEP FSU à écrire 5 référentiels équipements.

Quels ont été les déclencheurs essentiels de ton investissement ?

Les années 90 sont fortement marquées par les débats autour de nouveaux programmes EPS collège puis lycée mais, la question des équipements sportifs comme moyens essentiels de leur mise en œuvre est la grande oubliée ! Au-delà du manque de milliers d'installations sportives, se posait le problème crucial de leur fonctionnalité. Ancrés sur des conceptions normalisées datant des années 50, les équipements correspondaient aux seuls critères d'homologation des fédérations sportives et l'unique document pour les architectes était le « *Guide technique juridique et réglementaire* » des éditions « *Le Moniteur* », où l'expression des besoins spécifiques à l'EPS est absente...

Sous l'impulsion de Jean-Paul TOURNAIRE secrétaire national en charge des équipements, le SNEP organise des « *Rencontres nationales des équipements pour l'EPS, le sport scolaire et universitaire* ». Il publie alors un ouvrage de synthèse : « *Equipements pour l'EPS* » (1994) et s'engage dans la rédaction de référentiels destinés à répondre aux exigences fonctionnelles des programmes et à aider les enseignants d'EPS dans leurs interventions auprès des décideurs et techniciens.

Membre de la commission équipements, j'étais également engagé pour l'obtention d'un gymnase dans mon lycée agricole à Guingamp. Je vais mener les deux projets simultanément : l'écriture du référentiel « *grandes salles* » et la construction de mon gymnase qui en sera la première application concrète en 2000.

Rénovations, nouvelles constructions innovantes... dépasser le COSE C et les gymnases historiques types A, B, C, qu'est-ce que ça suppose ?

Ces équipements s'étaient révélés au fil des années inadaptés à la fois à l'évolution des pratiques d'enseignement, de loisir, d'entraînement et aux activités émergentes comme l'escalade ou le badminton. En proposant de nouvelles conceptions de standards, salles spécialisées et semi-spécialisées, avec le dépassement des gabarits traditionnels (notamment type C, 20 m x 40 m), le SNEP affirmait l'ambition de mieux répondre aux besoins des élèves comme des autres usagers : permettre la mise en œuvre des programmes et des épreuves d'examen en EPS ; garantir la sécurité des élèves ; assurer un volume de pratique suffisant à tous les élèves d'une classe (effectifs dépassant souvent 25) ; permettre différents modes d'intervention pédagogique visant à diagnostiquer, mettre en action, faire progresser, réguler, évaluer ; limiter les pertes de temps en déplacement avec des espaces de pratique dans l'enceinte même de l'établissement ou à proximité immédiate.

Cela s'est traduit par l'exigence de tracer des terrains supplémentaires de volleyball, basket-ball, handball, badminton en travers des salles, de passer de 4 à 7 ou 9 terrains de badminton, de modifier le plan des réservations au sol, de prévoir des couloirs de circulation adaptés entre les terrains, d'installer des panneaux relevables, des cages rabattables, bref d'optimiser et d'équiper les espaces en les adaptant à la diversité des pratiques.



EPS et société

Association créée par le SNEP-FSU

Hors-série n°24 –avril 2019

(Article : Les référentiels Equipements, une exigence commune à partir d'expériences professionnelles partagées)

« En proposant de nouvelles conceptions de standards, salles spécialisées et semi-spécialisées, avec le dépassement des gabarits traditionnels (notamment type C, 20 m x 40 m), le SNEP affirmait l'ambition de mieux répondre aux besoins des élèves comme des autres usagers. »

Est-ce facile à faire entendre ?

Non, il y a eu et il y a encore des réticences parfois fortes. La compétition impose une telle puissance symbolique chez les décideurs que les ajouts de dispositifs (tracés, aménagements...) sont perçus comme portant atteinte aux sacrosaintes « *normes sportives* » trop souvent confondues avec les « *normes constructives* » type AFNOR (Association Française de Normalisation) qui s'imposent dans toute construction. Des espaces sportifs peuvent ainsi être « *aux normes* » constructives et ne pas être homologués. Pour dissiper les malentendus, nous avons retenu des solutions pratiques concernant la largeur, la couleur, le nombre et la disposition des lignes qui permettent de concilier tracés supplémentaires et tracés règlementaires également indispensables en EPS comme en UNSS. Ainsi, les tracés d'une salle, les réservations au sol et autres aménagements sont des livres ouverts sur les représentations et les choix des décideurs, sur l'influence de tel ou tel élu, responsable sportif, enseignant. Ils révèlent les niveaux de concertation mis en œuvre et le statut accordé à l'EPS et à chaque fonction du sport. L'absence des « *tracés* » supplémentaires ou la présence de vagues lignes pointillées voire de simples repères d'angles traduisent des formes de non-reconnaissance de notre enseignement qu'il était essentiel de contester dans le premier référentiel. Heureusement, élus et maîtres d'ouvrage soucieux de satisfaire l'ensemble des usagers scolaires et non scolaires et... d'optimiser les dépenses publiques, se tournent vers les propositions du SNEP dont le caractère multifonctionnel répond à

leurs attentes. Citons la démarche exemplaire de la municipalité de Morlaix qui nous a associés à l'élaboration du cahier des charges d'une grande salle inaugurée en 2014 et a repris l'ensemble de nos préconisations. Cet espace magnifique de 51 m x 33 m génère l'enthousiasme par son esthétique et sa multifonctionnalité.

Le fait qu'aujourd'hui partout en France existent ce type de salles rassure nombre de décideurs qui les « visitent ».*

Quels ont été les incontournables dans ce processus d'élaboration ?

Ils ont été de 4 ordres :

- veiller à solidement étayer nos propositions au plan technique pour rendre crédibles nos échanges avec les architectes, techniciens, professionnels du sport. Nous avons développé une véritable expertise dans des domaines comme l'éclairage, l'acoustique, la thermique qui ne relevaient pas particulièrement de nos compétences syndicales ou professionnelles ;
- rechercher sans cesse un équilibre parfois fragile entre ambition démesurée et réalisme ;
- établir parfois de difficiles compromis pour concilier dans un même espace la multi-activités permettant d'accueillir handball, basket-ball, volley-ball, badminton... et leur multifonctionnalité pour satisfaire l'EPS, le loisir, la compétition, l'entraînement ;
- travailler minutieusement sur les programmes (qui sont peu explicites sur les équipements) pour décliner les besoins matériels induits par les textes et observer des pratiques enseignantes dévoilant d'autres exigences.



EPS et sportivité

Association créée par le SNEP-FSU

Hors-série n°24 –avril 2019

(Article : Les référentiels Equipements, une exigence commune à partir d'expériences professionnelles partagées)



Quid des relations avec les fédérations sportives ?

Nous partageons de fait 80% des lieux de pratique avec les sportifs et sportives des clubs locaux. En nous rapprochant des fédérations sportives, nous avons constaté que si les exigences liées à l'EPS et à l'association sportive (UNSS) sont satisfaites, alors celles des autres usagers le sont également. François Vigneau, alors secrétaire général adjoint de la Fédération Française d'Athlétisme, a dit : « *La démarche du SNEP, pour « re-penser » les équipements traditionnels d'EPS destinés à l'athlétisme et formuler des préconisations pour la conception d'espaces appropriés à partir d'une analyse fine des besoins pédagogiques, est particulièrement intéressante. Elle présente de nombreux points de convergence et une forte complémentarité avec les réflexions menées depuis plusieurs années par la FFA, pour adapter les équipements à la diversification des modalités de pratique de l'athlétisme.* ».

Les échanges ont été particulièrement fructueux avec les fédérations françaises de la montagne et de l'escalade, de natation, d'athlétisme, badminton, handball, volley-ball, tennis... Les intérêts communs s'expriment selon les activités, et donc les fédérations, au niveau des espaces de pratique comme les couloirs de course, de nage, d'élan, les

sautoirs, aires de lancers, voies d'escalade, zones de combat, tables, matériels de gymnastique qui doivent être diversifiés, attractifs, bien aménagés, sécurisés. Les convergences portent aussi sur l'accessibilité, les qualités thermiques et acoustiques des lieux, sur les espaces de rangement différenciés selon les usages, les vestiaires-douches assez vastes et bien équipés pour accueillir des classes ou des équipes nombreuses. Ces liens établis entre les représentant-e-s des pratiquant-e-s scolaires et non scolaires sont des gages d'utilisation optimale des équipements et un enjeu démocratique pour le service public.

C'est cette démarche qui a prévalu pour l'élaboration de nos 4 référentiels suivants publiés entre 2003 et 2011.*

Quels autres initiatives, partenariats, alliances ont été nécessaires à la réalisation de chantiers respectueux de nos besoins pédagogiques ?

Interpeller les décideurs publics (politiques et administratifs) tant au plan local que national avec des opérations « cartons » rouges (sanction) ou verts (satisfaction) ont été conduites par le SNEP avec le souci constant d'allier revendications et propositions : « *Les cartons d'une main, les référentiels de l'autre !* »

Depuis la décentralisation, les enseignant-e-s d'EPS doivent se tourner vers les départements (collège) et les régions (lycée) pour faire avancer les dossiers en liaison avec les communes ou groupements de communes qui assurent le plus souvent les maîtrises d'ouvrage des projets et une bonne part du financement. Ces collectivités sont incitées, malheureusement sans véritables contraintes, à « *mettre à disposition les installations nécessaires à l'EPS* ». D'où des disparités importantes au niveau du territoire et la nécessité d'engager de multiples démarches, nouer des alliances et créer le rapport de force pour que nos besoins soient bien pris en compte. Conseils d'Administration d'établissements, associations de parents d'élèves et forces syndicales diverses, Offices Municipaux des Sports, clubs sportifs, Comités Départementaux et Régionaux Olympique et Sportif permettent d'avancer en synergie. Les Conseils Départementaux et Académique de l'Education Nationale, la Commission Hygiène et

Interpeller les décideurs publics (politiques et administratifs) tant au plan local que national avec des opérations « cartons » rouges (sanction) ou verts (satisfaction) ont été conduites par le SNEP avec le souci constant d'allier revendications et propositions : « Les cartons d'une main, les référentiels de l'autre ! »



EPS et territoires

Association créée par le SNEP-FSU

Hors-série n°24 –avril 2019

(Article : Les référentiels Equipements, une exigence commune à partir d'expériences professionnelles partagées)

Sécurité et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail doivent aussi être saisis.

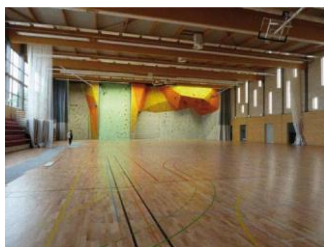
Dans ces structures, le guide ministériel « *L'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires* » (2012), légitime et donne un cadre institutionnel de référence. Le SNEP a été une force de proposition majeure à sa réalisation.

En cas de blocage les campagnes de presse, reportages, manifestations, audiences sont autant de moyens qui permettent d'attirer l'attention et de convaincre les décideurs.

Autre atout majeur : le « *Guide chantier* » du SNEP (2013) – que nous devons pour l'essentiel à notre collègue Thierry Placette – est d'un tel niveau d'expertise qu'il ne laisse quasiment aucun espace à nos interlocuteurs pour nous contester !

Tu as travaillé en étroite collaboration avec un architecte. Quels ont été ses questionnements, ses réactions ?

La qualité des relations humaines entre le maître d'ouvrage, l'architecte, les corps de métiers, les usagers sont des facteurs déterminants dans le bon déroulement d'un projet. Après des années de luttes dans un climat de tension, l'équipe d'EPS de mon établissement a enfin pu avoir des échanges



fructueux basés sur la confiance réciproque avec l'architecte. Avec l'appui du référentiel en cours de rédaction, il a accepté de dépasser ses représentations, de faire abstraction de son propre vécu en EPS et a pris le risque d'innover, de rompre avec ce qui était admis à l'époque en matière de conception des salles. Le fait que le gymnase soit intra-muros et dédié prioritairement à l'EPS a certes facilité cette rupture. Nous avons eu le souci constant de le rassurer, en faisant valoir que les préconisations fédérales étaient de fait respectées dans un espace multifonctionnel. Avec étonnement, il a constaté que certaines de nos propositions permettaient d'optimiser les dépenses plutôt que de les

accroître. En visitant d'autres salles, nous avons identifié ensemble des erreurs à ne pas reproduire et il a découvert des dispositifs ingénieux d'équipementiers comme les panneaux et cages relevables, rabattables, tables repliables, pans d'escalade inclinables etc.

Nous avons vécu une situation quasi idéale, là où d'autres collègues doivent parfois jouer des coudes pour faire valoir les exigences de l'EPS.

18 ans après la publication du 1^{er} référentiel SNEP, quel est ton bilan ?

Bien que contrasté, le bilan est plutôt encourageant. Là où les équipes pédagogiques créent le rapport de force sur la base de projets d'équipements collectivement élaborés, elles obtiennent des avancées très importantes. Le SNEP a bousculé l'ordre établi et a progressivement pris une place incontournable. De nombreux espaces sportifs ont été construits ou rénovés sur la base de nos propositions (trente salles de référence sont visitables sur le site du SNEP). Adjoint-es au sport, bureaux d'études, architectes travaillant pour des villes, communautés de communes ou autres collectivités continuent d'interpeller le SNEP et d'acheter nos ouvrages. Des conseils départementaux et régionaux (Gironde, Nord-Pas de Calais...) ont voté des plans de constructions d'installations qui s'inspirent de nos travaux. Dans son « *Eco- Référentiel des lycées* », le Conseil régional de Bretagne précise qu'il « *s'appuie sur le référentiel des enseignants d'EPS qui préconise une surface de salle optimale selon le standard de 26,30 m x 48.20 m* ».

Des demandes venant d'Allemagne, de Belgique et du Luxembourg nous sont parvenues.

Nos propositions sont désormais reconnues en dehors de la profession comme l'attestent les contributions** de l'association « *Sports et Territoires* », réseau de directeurs des sports des collectivités territoriales, et de l'Association pour l'Information et la Recherche sur les Equipements de Sport et de loisirs (AIRES).



EPS et société

Association créée par le SNEP-FSU

Hors-série n°24 –avril 2019

(Article : Les référentiels Equipements, une exigence commune à partir d'expériences professionnelles partagées)

◆ Entretien mené par Martine LE FERRAND,
responsable nationale SNEP-FSU équipements
sportifs

* <http://www.snepfsu.net/equipe/index.php>

** Voir rubrique équipements « une expertise reconnue »